



Communiqué de presse du 25 août 2016

PARITÉ au Parlement / La France dégringole de la 36^{ème} place à la 60^{ème} place

Le HCE appelle les partis politiques à faire confiance aux femmes candidates.

A la veille des universités d'été des partis politiques et alors que se jouent déjà les investitures pour les élections législatives de 2017, le HCE s'inquiète de la rétrogradation de la France dans le classement international de la parité établi par l'Union interparlementaire: **notre pays passe de la 36^{ème} place en juin 2012 à la 60^{ème} 4 ans plus tard en terme de part des femmes dans la chambre basse du Parlement.** Les autres pays progressent plus vite que la France. Avec 26,2% de femmes à l'Assemblée nationale, la France est loin derrière la tête du classement, le Rwanda avec 63,8% de femmes, et se classe entre l'Irak et le Pérou.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit, à partir des législatives de 2017, le doublement des retenues financières aux partis politiques en cas de non présentation d'un nombre égal de femmes et d'hommes candidat.e.s. Il faut donc espérer que l'ensemble des partis politiques contribueront, comme l'article 4 de la Constitution le leur demande, à la mise en œuvre effective de la parité. **Pour ce faire, le HCE appelle les formations politiques non seulement à présenter au moins 50% de femmes candidates, mais aussi et surtout à veiller à ne pas réserver aux hommes davantage qu'aux femmes les circonscriptions réputées « gagnables ».** En l'état actuel du système électoral, seuls cet engagement et ce volontarisme des partis politiques pourront permettre à la France de retrouver son rang aux avant-postes du classement international de la parité au Parlement.

Plus de 70 ans après le droit de vote des femmes, et plus de 15 ans après la révision constitutionnelle de 1999 ayant permis les lois dites de parité, le partage à égalité du pouvoir progresse mais doit s'étendre et s'accélérer. C'est une exigence démocratique à

laquelle travaille le Haut Conseil à l'Égalité, notamment grâce à un important travail de pédagogie autour des règles paritaires, et d'évaluation et d'information autour des chiffres clés de la parité dans tous les secteurs. C'est le sens de la 3ème édition du « **Guide de la parité** » produit par le HCE. Pour en savoir plus sur la genèse du principe de parité et les préjugés auxquels il peut encore être confronté, pour en savoir plus sur les lois actuelles et l'état des lieux chiffré, consultez et diffusez le « Guide de la Parité 2016 ». A travers cet outil, le HCE rappelle que les femmes ne sont pas uniquement écartées des sphères du pouvoir politique :

- **CULTURE** : sur les 100 plus grandes entreprises culturelles, 93 sont dirigées par des hommes ;

- **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR** : les femmes représentent 55,2% des étudiant.e.s mais seulement 15,6 % des président.e.s des universités françaises ;

- **SPORT** : les femmes représentent [30,4%](#) des licencié.e.s, mais seulement 10,5% des président.e.s de Fédérations sportives ;

- **MEDIAS** : les femmes représentent [49,6%](#) de l'auditoire des radios, mais seulement 8% des présentateur.rice.s ;

- **ECONOMIE** : aucune femme n'est PDG d'une des 40 entreprises du CAC 40, seule une exerce des fonctions exécutives (Engie), et deux sont présidentes (Publicis, Sodexo).

Contact : 06 09 14 43 06 - 01 42 75 69 97 – haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr

Télécharger le Guide de la Parité

Télécharger le Dépliant - Guide de la Parité